

Autorisation de reproduction et de diffusion de photographies et vidéos comportant des personnages

L'article 9 du code civil donne aux individus le droit à la protection de leur image. Toute personne peut ainsi s'opposer à la diffusion et à l'utilisation de son image, si elle n'en a pas donné l'autorisation préalable.

Pour ce qui est des mineurs, l'autorisation préalable des tuteurs ou parents est obligatoire.

La loi n°70-643 du 17 juillet 1970 art.22 publié au Journal Officiel « Lois et Décrets » du 19 juillet 1970, protège l'image photographique des personnes, en exigeant leur autorisation avant diffusion.

Le consentement des personnes photographiées dans un lieu privé est obligatoire. Dans un lieu public, l'autorisation est nécessaire pour les personnes photographiées en gros plan.

Je soussigné(e) - à remplir en majuscules svp

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Adresse mail :

Reconnaît avoir accepté de servir de modèle à des prises de vues photographiques pour :

L'Université Catholique de Lyon (UCLy) / AFPICL

10 place des Archives - 69288 LYON Cedex 02 | Tél : 04 72 32 50 12

L'UCLy / AFPICL à reproduire ou diffuser la ou les photographies/vidéos me représentant, pour l'intégralité des usages suivants :

- Publication dans les revues, ouvrages ou journaux interne ou externe de l'UCLy
- Publication pour les supports de communication : plaquettes, publicités, affiches, articles presse, etc.
- Présentation en public lors de manifestations : salon, forum, portes ouvertes, etc.
- Publication sur les sites web de l'UCLy, intranet étudiants, intranet des personnels, site des écoles, facultés ou instituts, etc.
- Publication sur les réseaux sociaux
- Publication sur la plateforme Itunes Store [podcasts]
- autre : à préciser

Cette autorisation est valable à compter de ce jour.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies/vidéos ne devront porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Valable pour une durée indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'UCLy - Direction de la Communication, étant précisé que la révocation prendra effet dans les deux (2) mois qui suivent la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception précitée. La présente autorisation est personnelle et incessible.

10, place des Archives
69288 Lyon Cedex 02
France

Tél +33 (0)4 72 32 51 32
communication@univ-catholyon.fr

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à Lyon, le en deux exemplaires et de bonne foi.

Signature de l'intéressé(e) précédée de la mention « Lu et approuvé » en manuscrit :